

Conseil Municipal du 20 février 2009

Dégâts de tempête:

La tempête du 24 janvier dernier a causé des dégâts sur divers bâtiments et équipements communaux et surtout au cimetière.

Pour les bâtiments et les équipements communaux, le total des 13 dommages constatés est évalué à 14.815,87 €/TTC.

Les dégâts au cimetière sont beaucoup plus importants et plus graves:

Treize énormes cyprès bicentenaires s'élevaient dans la partie ancienne du cimetière de L'Isle-en-Dodon. Sept d'entre eux sont tombés le jour de la tempête du 24 janvier dernier, faisant de très importants dégâts sur les chaussées, les monuments publics et les caveaux des particuliers. Monsieur le Sous-Préfet a pu constater l'importance des dégâts lors de sa récente visite. Le cimetière a été fermé pour des raisons de sécurité (certains cyprès menaçaient encore de se renverser)

Le tronçonnage et l'évacuation des cyprès couchés et l'abattage des autres cyprès, effectués par une entreprise spécialisée qui s'est immédiatement mis au travail après la tempête, ont été terminés le 12 février 2009 – Coût 30.000 €.

Sur le domaine public, la grande croix de pierre a été entièrement démolie ainsi que trois stèles gravées en pierre d'un chemin de croix (dimension de chaque stèle 2,50 m de hauteur sur 1,20 m de largeur). Les dalles sur les tombes des anciens curés de L'Isle-en-Dodon, au pied de la grande croix ont été endommagées. Une partie du mur de clôture a été démolie par la chute d'un cyprès. Enfin les racines des cyprès couchés ont créé d'importants dégâts dans les chaussées.

Le coût de la remise en état fait actuellement l'objet d'une évaluation, après évacuation des arbres couchés. On peut déjà estimer que pour les monuments, il sera au minimum de l'ordre de 50.000 € et pour les chaussées de 20.000 €.

Sur le domaine privé une cinquantaine de caveaux ont été endommagés, dont une vingtaine éventrés. Des cercueils ont même été ouverts au moment de la chute des cyprès. La Mairie a pris des mesures d'urgence en bâchant, autant que possible, les caveaux ouverts et renseigne les familles, dans la mesure de ses possibilités.

Arrêté de catastrophe naturelle:

Les photographies et les constatations d'huissier, les observations des services municipaux, la visite de monsieur le Sous-Préfet témoignent de l'importance de la catastrophe.

Compte tenu de ces éléments, de l'importance des dégâts au cimetière, de l'incidence déterminante de l'inondation de juin 2008 sur la chute des cyprès qui a causé ces dégâts, le Conseil Municipal à l'unanimité demande à monsieur le Préfet de prendre un arrêté de catastrophe naturelle.

2) Questions diverses:

Equipements de saisie biométrique: la commune a évalué le coût d'aménagement de la salle destinée à la saisie biométrique, au total 2.845,71 €/TTC. Cet équipement est destiné dans un premier temps à la constitution des dossiers de passeports.